
Estonie : un plan ambitieux d'installation et d'aménagement d'abris

Description

Au printemps 2026, le gouvernement estonien a approuvé un règlement concernant la construction d'abris et l'aménagement d'espaces d'accueil dans le pays, mouvement lié à la perception d'une menace grandissante venant de la Russie voisine.

La société immobilière publique Riigi Kinnisvara (RKAS), chargée depuis 2001 de gérer le patrimoine immobilier de l'Etat vient donc de lancer un appel d'offres dans le but d'aménager des abris dans près de 400 bâtiments dont elle est propriétaire, pour un coût estimé à 520 000 € (hors travaux de rénovation). La RKAS détient environ 200 bâtiments d'une superficie supérieure à 1 200m², c'est-à-dire visés directement par le règlement. Priit Valk, directeur des services des installations au sein de la RKAS précise néanmoins que la société immobilière, dans son appel d'offres, a pris en compte près de 400 bâtiments au total dont un certain nombre ne sont donc pas concernés par l'obligation directe du règlement.

Chronologiquement, la RKAS va donc élaborer des plans d'accueil d'abord pour les grands espaces, avant de se pencher sur des surfaces plus modestes. La mission de la société consiste non seulement à créer ces plans d'accueil mais aussi à proposer des aménagements de ces espaces, à définir une liste des points de contrôle qui seront confiés à la personne chargée d'organiser l'accueil dans tel ou tel bâtiment, ainsi qu'aux usagers. Le balisage des itinéraires d'évacuation et la formation des usagers incombent également à la RKAS.

Priit Valk a bien en tête les échéances imposées par le règlement : les plans d'abris doivent être finalisés, au plus tard, le 1^{er} juillet 2027 et les travaux liés à l'aménagement des locaux être réalisés d'ici le 1^{er} juillet 2028.

Sources : *Err.ee, site de la Riigi Kinnisvara, Postimees.ee.*

date créée

09/09/2026

Champs de Méta

Auteur-article : Céline Bayou